

PROJET DE LOI

N° 82

adopté

**SÉNAT**

le 26 avril 1979

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Echange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la Convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de la frontière.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 591, 741 et in-8° 123.

Sénat : 194 et 281 (1978-1979).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Echange de notes franco-suisse des 4 et 7 juillet 1977 relatif à l'entrée en vigueur de la Convention du 25 février 1953 entre la France et la Suisse sur diverses modifications de la frontière dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 avril 1979.*

Le Président,

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 194 (1978-1979), Sénat.